

Une erreur s'est glissée dans notre article portant sur le contrat passé par [GEMO](#) / **T** : 02.41.75.32.00, filiale d'[ERAM](#). La société retenue et filiale de [LUCIBEL](#) est la société [CORDEL](#) / **T** : 02.98.57.02.56 basée en Bretagne et spécialisée dans les systèmes d'éclairage pour les commerces. La société [CORDEL](#) / **T** : 04.76.01.00.84 (siège à Grenoble), n'est pas une filiale et est spécialisée dans les domaines techniques des équipements de levage, des équipements de protections individuelles et collectivités ou d'évacuation. Toutes nos excuses pour cette erreur. [www.e-cordel.net](http://www.e-cordel.net) / [www.gemo.fr](http://www.gemo.fr) / [www.cordel.fr](http://www.cordel.fr)